

# XYLOPHENE Anti-Termites Sols et Murs

RENDEMENT	SITUATION	SECHAGE	MATERIEL	NETTOYAGE
3 à 5 m <sup>2</sup> environ par Litre	Intérieur Extérieur	Entre 2 couches : 1h Séchage complet : 48 à 72 h	Pinceau Pulvérisateur Matériel d'injection	Eau

## DEFINITION

XYLOPHENE Anti-Termites Sols et Murs est un concentré hydrodispersable, permettant de créer une barrière anti-termite pour les sols et les murs d'une maison non infectée par le termite.

Le XYLOPHENE Anti-Termites Sols et Murs est un concentré liquide qui se dilue dans l'eau.

## DESTINATION

Tous matériaux de construction et tous types de sols non infestés (maçonnerie de type brique, ciment, pierre).

Il est conseillé dans le cas où l'habitation présente des signes d'infestation par le termite de faire appel à un professionnel (consulter DYRUP qui vous donnera les coordonnées d'un applicateur spécialisé XYLOPHENE).

## PROPRIETES

Intérieur, extérieur.

Formule liquide.

Formule translucide.

XYLOPHENE Anti-Termites Sols et Murs ne confère aux murs aucune coloration particulière. Il ne dégage pas d'odeur particulière.

Après le temps nécessaire au séchage, les murs traités peuvent être peints.

L'habitation ne doit pas présenter d'infestation par les termites.

## EFFICACITE - SANTE - ENVIRONNEMENT

### EFFICACITE

Le XYLOPHENE Anti-Termites Sols et Murs dilué est efficace de manière préventive contre les termites.

### SANTE / ENVIRONNEMENT

XYLOPHENE Anti-Termites Sols et Murs est conforme aux exigences en matière de santé et d'environnement.

## CARACTERISTIQUES

### CONCENTRE :

**Aspect** : Liquide, non gras.

**Teinte** : Légèrement jaune.

**Densité à 20°C** : 0,954.

**Viscosité** : 18mPas.

**Point d'éclair** : 52,5°C.

**Insecticide** : Thiametoxam.

Le concentré gèle à partir de - 10°C et est réversible sans aucune altération de ses qualités.

**Stockage** : Maintenir le local à une température d'au moins 10°C.

**Conditionnement** : 5Litres.

**Conservation** : 3 ans en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

### EMULSION :

Non inflammable.

**Point d'éclair** : > 100°C.

**Densité** : 1.

**Dilution** : Dans l'eau (voir concentration d'emploi).

**Valeur COV** : Non concerné.

**pH** : 8,7.

L'émulsion gèle à partir de 0°C. L'émulsion revient à son état initial après dégel sans aucune altération de ses qualités.

Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est recommandé d'agiter avant l'emploi.

## AVANT MISE EN ŒUVRE

### Avant traitement :

Il est conseillé dans le cas où l'habitation présente des signes d'infestation par le termite de faire appel à un professionnel (consulter DYRUP qui vous donnera les coordonnées d'un applicateur spécialisé XYLOPHENE).

Suivre toutes les prescriptions techniques concernant le traitement termites qui sont spécifiées dans les cahiers techniques publiés par les organismes compétents et reconnus.

Maîtriser la biologie du termite.

Neutraliser toutes les sources d'humidité (condensation, remontées capillaires, infiltrations diverses, écoulement des eaux de pluies...).

Service Conseils ML

24.02.2009

# XYLOPHENE Anti-Termite Sols et Murs

## AVANT MISE EN ŒUVRE SUITE

Assurer une ventilation des caves et des vides sanitaires.

Vérifier l'état des toitures.

Éliminer toutes les sources de cellulose et limiter la végétation proche de la zone d'habitation.

Effectuer le traitement des sols, des murs en établissant une barrière chimique continue isolant les bâtiments des foyers isolés extérieurs à ceux-ci.

Effectuer le traitement des bois.

### Préparation de l'émulsion :

Dans un récipient, mettre la quantité d'eau nécessaire puis y verser le concentré XYLOPHENE Anti-Termite Sols et Murs.

Bien agiter l'ensemble pour obtenir un liquide blanchâtre (émulsion prête).

Agiter l'émulsion pendant l'application pour conserver l'homogénéité du mélange.

### Concentration d'emploi :

Dilution : 5% de produit concentré dans l'eau.

Sols : 5L de concentré = 100Litres de prêt à l'emploi.

25L de concentré = 500Litres de prêt à l'emploi.

Murs : 5L de concentré = 75Litres de prêt à l'emploi.

25L de concentré = 375Litres de prêt à l'emploi.

## APPLICATION

Outils : Brosse, pinceau, pulvérisateur, matériel d'injection.

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau savonneuse.

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation.

### Traitement préventif :

Traitement des sols extérieurs avant construction :

Réaliser un épandage sur toute la surface de la maison (5L/m<sup>2</sup>), jusqu'à 1 mètre maximum sur le pourtour des murs de fondation.

Traiter les terres de remblais (50L/m<sup>3</sup>).

L'épandage doit aussi se faire après le coulage des fondations et avant l'élévation des murs. Après coulage de la dalle, une application doit être réalisée sur les murs extérieurs sur une hauteur d'environ 1 mètre par rapport au sol.

Traitement des sols extérieurs après construction :

Réaliser un épandage autour de la maison.

Réaliser une tranchée de min 40 cm x 40 cm au plus près des fondations.

Mélange : 500ml de concentré dans 10 Litres d'eau.

Épandre le produit mélangé dans le fond de la tranchée, les parois (5L/mètre linéaire) et traiter les terres de remblais (50L/m<sup>3</sup>) avant rebouchage de la tranchée.

Traitement des murs extérieurs après construction :

Aspersion de surface (5L/m<sup>2</sup>).

Murs pleins et poreux : percer les murs tous les 20 cm maximum le plus près du sol.

La profondeur des trous doit être égale au 2/3 de l'épaisseur des murs.

Pour les murs > à 60 cm d'épaisseur, réaliser une injection des 2 côtés ou effectuer une ligne d'injection tous les 50 cm, espacée de 20 cm. La profondeur des trous doit être égale à la moitié de l'épaisseur des murs.

Traitement des murs extérieurs après construction suite :

Murs constitués de corps creux (parpaing) : percer les murs tous les 20cm maximum et d'une profondeur allant jusqu'à l'alvéoles.

Murs pleins constitués de matériaux non poreux (moellons) : percer les murs tous les 20cm dans les joints sur une profondeur maximum de 2/3 de l'épaisseur du mur.

Injecter avec une pompe à injection : Minimum 1 Litre de prêt à l'emploi par trou à raison de 5 trous par mètre linéaire.

Traitement des murs intérieurs (murs porteurs, murs de refends, murs mitoyens) :

Effectuer le même traitement que pour les murs extérieurs. Aspersion de surface (5L/m<sup>2</sup>).

Murs mitoyens : percer verticalement jusqu'à 1,50m de hauteur et injecter 1Litre par trou dans tous les angles en contact avec les murs mitoyens.

Murs doublés : consulter le Service Conseils.

Traitement des bois :

Aspersion de surface, injection.

Se conformer aux prescriptions techniques et utiliser le XYLOPHENE Multi Usages, ou le XYLOPHENE Poutres et Charpentes.

1L = 5 m<sup>2</sup> en préventif.

1L = 3 m<sup>2</sup> en curatif.

# XYLOPHENE Anti-Termites Sols et Murs

## CONSOMMATION DU PRODUIT PRET A L'EMPLOI

Variable suivant la porosité des matériaux et le mode d'application.

En injection, murs : 1 Litre minimum par trou à raison de 5 trous minimum au mètre/linéaire.

Traitement de surface : 5 Litres/m<sup>2</sup>. Terre de remblaiement : 50 Litres/m<sup>3</sup>.

Quantité du concentré	Quantité d'eau	Quantité de PAE	Consommation en préventif	Consommation en curatif
1L	9L	10L	50m <sup>2</sup>	30m <sup>2</sup>
1,5L	13,5L	15L	75m <sup>2</sup>	45m <sup>2</sup>
2L	18L	20L	100m <sup>2</sup>	60m <sup>2</sup>
2,5L	22,5L	25L	125m <sup>2</sup>	75m <sup>2</sup>

## SECHAGE

Variable selon :

- Les conditions de températures.
- L'épaisseur et la qualité des murs.
- La quantité de produit appliquée.
- L'hygrométrie ambiante.

Sur les murs : 24 heures environ.

Dans les murs : 72 heures à 1 semaine environ.

## INCIDENCE DU TRAITEMENT SUR LES MATERIAUX

### Coloration et odeur :

XYLOPHENE Anti-Termites Sols et Murs ne confère aux murs aucune coloration particulière.

Il ne dégage pas d'odeur particulière.

Délai minimum : 3 jours environ.

### Finition :

Après le temps nécessaire au séchage, les murs traités peuvent être peints.

Ne pas appliquer de peinture avant 1 semaine.

Ce délai peut varier suivant les conditions de température et d'hygrométrie et de l'épaisseur des murs injectés.

Il est donné à titre d'indication.

## CONSEILS DYRUP

XYLOPHENE Anti-Termites Sols et Murs est un produit concentré réservé à l'usage de professionnel.

Sa manipulation et son application nécessitent une formation et une connaissance approfondie du détermitage.

Suivre toutes les prescriptions techniques concernant le traitement termites spécifiées dans les cahiers techniques publiés par les organismes compétents et reconnus.

### Environnement :

Ne pas déverser dans les égouts et les cours d'eau.

Ne pas appliquer directement sur les plantes.

Mettre à l'écart des animaux domestiques pendant 24 heures.

Ne pas traiter par temps de pluie, gel et neige.

Ne pas traiter les sols gelés.

Vérifier la présence de nappes phréatiques auprès de la mairie et dans l'affirmative faire appel à un applicateur spécialisé XYLOPHENE.

### Efficacité du traitement :

Il est nécessaire avant tout traitement de faire établir un état parasite par une société spécialisée.

Nous vous recommandons de compléter le traitement des sols et des murs par un traitement complet des bois de structure, des menuiseries et autres bois à tous les étages.

**L'habitation ne doit pas présenter d'infestation par les termites.**

### Stockage du XYLOPHENE Anti-Termites Sols et Murs :

En cas de cristallisation du produit (présence d'un surnageant et d'un dépôt), faire revenir le produit en plaçant la bouteille dans une étuve à 40°C pendant plus de 4 heures. A sa sortie, secouer la bouteille jusqu'à obtenir un liquide fluide.

**Pour tous renseignements techniques, contacter notre Service Conseils (01.56.84.03.95.).**

# **XYLOPHENE Anti-Termite Sols et Murs**

## **PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE**

---

Ininflammable.

Se conformer aux recommandations spécifiées dans la note éditée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité intitulée : « Produits de Traitement du Bois ». (I.N.R.S. : 30, rue Olivier-Noyer 75680 PARIS CEDEX 14).

Conserver hors de portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.

Portez vêtements et appareils de protection appropriés pour se protéger la peau, les mains, les yeux, le visage et les voies respiratoires. Se laver les mains après manipulation.

En cas de pulvérisation ou aspersion se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2.

Utilisez les biocides avec précaution.

Avant tout utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Eliminer les produits non utilisés et/ou l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit.

**Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.**

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société DYRUP. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

**Edition FEVRIER 2009** : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

**D Y R U P**

---

215 Av Georges Clémenceau 92000 Nanterre - France  
Tél. : 01 56 84 03 00 - Télécopie : 01 56 84 03 83 - [www.dyrup.fr](http://www.dyrup.fr)